

Affiché le

ID: 066-246600449-20190605-55_19_ESPCYCLO-DE

le 5 JUIN, le Conseil



55/2019

DELIBERATION du **Conseil Communautaire**

Nombre de membres en exercice: 38 Nombre de membres présents : 29

Nombre de votants: 34

Date de convocation: 28/05/2019

OBJET: CONVENTION DE PARTENARIAT ESPACE CYCLOSPORT

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

L'an Deux Mille DIX-NEUF

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) -LEHOUSSINE (Camélas) - CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) - VILA (Oms) - BELLEGARDE (Passa) -PUIG (Sainte Colombe) - XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, VOISIN, FERRER, RAYNAL, RUIZ, MON, BERNADAC, BOURRAT, BATALLER-SICRE (Thuir) -LESNE (Tordères) - AMOUROUX (Tresserre) -(Villemolaque).

Procurations:

R.LEMORT (Thuir) à N.MON R.PEREZ (Thuir) à JM.LAVAIL R.ATTARD (Trouillas) à A.PUIG J. ALBERT (Trouillas) à H.LLOBET G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absents:

JL.PUJOL, N.CRUCQ (Fourques)

P.MAURY (Thuir)

B.COUSSOLLE (Trouillas)

Madame Maya LESNE est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est approuvé à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 11/06/2019 Reçu en préfecture le 11/06/2019

Affiché le

ID: 066-246600449-20190605-55_19_ESPCYCLO-DE

55/2019

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PAYS PYRENEES MEDITERRANEE, LES COMMUNAUTES DE COMMUNES PARTENAIRES, LE COMITE DEPARTEMENTAL DU CYCLISME ET LE RESEAU « PAYS CATALAN A VELO » : ESPACE CYCLOSPORT « PYRENEES MEDITERRANEE »

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres et notamment la compétence obligatoire «Aménagement de l'Espace »

VU la délibération n°115-18 du 31/10/18 actant la participation de la Communauté de Communes des Aspres au projet de création d'un « Espace Cyclosport » en partenariat avec le Pays Pyrénées Méditerranée, la CC Albères Côte Vermeille Illibéris, la CC Vallespir, et la CC Haut Vallespir.

Le Président **RAPPELLE** à l'Assemblée que par délibération n°115-18 du 31/10/2018, la Communauté s'est engagée à participer à la création d'un espace cyclosport à destination des cyclistes sportifs sur route.

Il **RAPPELLE** que cette opération est réalisée en partenariat avec le Pays Pyrénées Méditerranée, les Communautés Albères-Côte Vermeille-Illibéris, Haut Vallespir et Vallespir, le Comité Départemental de Cyclisme des PO et le Réseau« le Pays Catalan à vélo ».

Afin de définir les rôles et missions des partenaires, il est proposé de conventionner pour définir la mise en commun des moyens et compétences de chacun pour la création, la promotion et la valorisation de l'espace cyclosport labellisé FFC « PYRENEES MEDITERRANEE » sur le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée.

Ainsi, le plan d'action et les montants prévisionnels de l'opération sont déterminés dans le projet de convention ci annexé, et pour ce qui concerne la Communauté de Communes, sa participation est fixée à : 1 484,61€ pour un projet porté à 18 278,20€.

Le Conseil Communautaire
Ouï l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents ou représentés

AUTORISE les termes de la convention de partenariat telle que présentée,

APPROUVE l'enveloppe dédiée pour la CC des Aspres portée à 1484,61€.

OUVRE les crédits nécessaires au budget de fonctionnement 2019

<u>AUTORISE</u> le Président à signer la convention définitive à intervenir avec les Communautés de Communes partenaires , le Pays Pyrénées-Méditerranée et les partenaires associés.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

e Presiden

ené OLIVE